

11 octobre 2009



Election du **Grand Conseil**



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

FOOT TENEZIAS SUX

Les élections auxquelles vous participez ont pour but d'élire les 100 député-e-s qui siégeront pour 4 ans au Grand Conseil du canton de Genève.



Les élections permettent de désigner les personnes qui représenteront l'ensemble des citoyennes et des citoyens dans les assemblées ayant pour tâches de prendre des décisions ou de les faire appliquer. Le Grand Conseil est l'assemblée législative (il vote les lois) et le Conseil d'Etat représente le pouvoir exécutif (il applique les lois).

Par votre vote, vous contribuez donc à déterminer les tendances politiques et sociales qui s'exprimeront au cœur de ces institutions.



Un-e député-e est une personne qui discute et vote des lois, contrôle la gestion du Conseil d'Etat, vote le budget et les comptes de l'Etat, réexamine les demandes de naturalisation refusées et exerce le droit de grâce.

Ce travail important peut occuper environ 50 % du temps professionnel. Les député-e-s perçoivent une indemnisation.

Toutes les séances du Grand Conseil sont publiques.

**Pour élire les candidat-e-s, je dois :
être citoyen-ne suisse âgé-e d'au moins
18 ans et ne pas être privé-e de mes droits
civiques.**



Comment savoir si je bénéficie du droit de vote ?

C'est très simple ; si j'ai reçu ma carte de vote, je peux voter. Une carte m'est adressée lors de chaque votation ou élection. Sans cette carte, je ne peux pas participer à une votation ou à une élection.

Si je n'ai pas reçu de carte de vote, mais que je pense remplir les conditions pour pouvoir bénéficier du droit de vote, je peux vérifier et m'informer auprès du Département des institutions, service des votations et élections au 022 546 52 00.

The image shows a hand holding a Swiss voting card (Carte de vote) for the 11th October 2009 election of the Grand Council in Geneva 2. The card is pink and white. It features the following information:

- Top Left:** Logo of the Canton of Geneva and the text "Département des institutions Service des votations et élections".
- Top Center:** "CAN" and "CARTE DE VOTE".
- Top Right:** A barcode.
- Middle Left:** A note: "Tout changement d'adresse annoncé à l'office cantonal de la population 8 semaines avant la date de l'opération électorale est enregistré mais ne peut figurer sur votre carte de vote, qui atteste de votre domicile à cette date. Une photocopie de cette carte équivaut à l'attestation de résidence officielle délivrée par l'OCPC pour 25 F."
- Middle Right:** "Date de naissance complète" with fields for "JOUR", "MOIS", and "ANNÉE".
- Bottom Left:** "Votre local de vote est: Adresse de votre local" and "de vote : 1234-5678-1234-5678".
- Bottom Center:** "A REMPLIR ET SIGNER OBLIGATOIREMENT POUR VOTER PAR CORRESPONDANCE OU AU LOCAL DE VOTE".
- Bottom Right:** "Signature :", "11 OCTOBRE 2009 ELECTION DU GRAND CONSEIL", "PP 1211 Genève 2", and "Votre adresse".



Mon vote est individuel

Je peux choisir librement les candidat-e-s pour lesquels je souhaite voter. Personne n'a le droit de me forcer à voter d'une manière ou d'une autre ; personne ne peut exiger de contrôler mon vote.

Mon vote est anonyme

Personne ne peut savoir ce que j'ai voté. Ma carte de vote permet de vérifier que j'ai bien le droit de vote, mais elle est tout de suite séparée de l'enveloppe qui contient ma feuille de vote. L'anonymat est garanti.



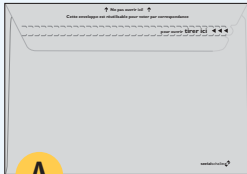
Je vote par correspondance

1. Je complète ma carte de vote (B).
2. Je choisis une liste parmi le fascicule de listes (D), éventuellement je la modifie (liste de parti) ou je la complète (liste neutre), puis la glisse dans l'enveloppe de vote confidentiel (C) que je ferme en collant le rabat.
3. Je glisse ma carte de vote et l'enveloppe de vote confidentiel dans l'enveloppe de transmission (A) et la poste sans l'affranchir.

Je vote au local de vote

Je me rends au local de vote de ma commune, le dimanche 11 octobre 2009 entre 10h et 12h avec mon matériel électoral.

Le matériel de vote me parvient dans l'enveloppe de transmission. J'utilise cette même enveloppe pour renvoyer mes documents complétés.



A

A. Enveloppe de transmission

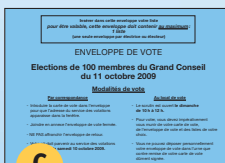
Elle me permettra de renvoyer mon matériel de vote dûment rempli. A renvoyer au plus tard 3 jours avant la date du scrutin.



B

B. Carte de vote

Elle certifie que j'ai bien le droit de participer à cette élection. Je dois la compléter en indiquant ma date de naissance et en la signant.



C

C. Enveloppe de vote

C'est dans cette enveloppe que je glisse la liste de parti ou la liste neutre sur laquelle figurent les candidat-e-s que j'ai choisi-e-s.



D

D. Fascicule de listes

Il contient les diverses listes et la liste neutre parmi lesquelles je choisis les candidat-e-s que je souhaite élire.

On attribue un nombre de sièges à un parti ou à un groupe en fonction du nombre de points obtenus. C'est une élection au système proportionnel.



Dans un premier temps

Lors du dépouillement, chaque liste comportant un nom de parti ou de groupe rapporte à celui-ci autant de points qu'il y a de sièges à pourvoir (100).

On compte le nombre de points obtenus par chaque parti ou groupe.

Proportionnellement à l'ensemble des listes validées, le nombre de points obtenus par un parti ou un groupe détermine le nombre de sièges qui lui sont attribués.

On attribue les sièges obtenus par chaque parti en fonction du nombre de voix obtenus par chaque candidat-e de ce parti.

Dans un second temps

Les sièges obtenus par chaque parti ou groupe sont attribués aux candidat-e-s qui ont obtenu le plus de voix.

Ainsi, si la liste X a obtenu 8 sièges, ce sont les 8 candidat-e-s de cette liste qui ont récolté le plus de voix qui sont élu-e-s.




Comment s'effectue le dépouillement ?

Dès la clôture du scrutin, on procède à l'ouverture des urnes et à un premier dépouillement des listes (tri par listes) dans chaque local de vote. Cette opération est effectuée par des citoyennes et des citoyens et est publique.

Les listes sont ensuite acheminées par la gendarmerie à Uni-Mail.

La Chancellerie d'Etat fait alors procéder à un double dépouillement de toutes les listes et, à l'issue du comptage, proclame les résultats.

On peut suivre ce dépouillement soit en se rendant dans le bâtiment d'Uni-Mail, soit en consultant le site www.ge.ch



Comment exprimer mes choix ?

Lors de chaque votation ou élection, un certain nombre de votes sont déclarés nuls parce que des citoyennes et des citoyens n'ont pas suivi correctement le « mode d'emploi ».

Attention

- Il n'est pas admis d'ajouter des noms au dos d'une liste.
- Il n'est pas possible d'inscrire le même nom d'un-e candidat-e plusieurs fois.
- On ne peut inscrire qu'un seul parti.
- La liste complétée ne doit pas contenir plus de 100 noms de candidat-e-s.

Je choisis la liste du parti qui me plaît et ne la modifie pas.

Je modifie une liste de parti

- Je peux biffer le nom des candidat-e-s qui ne me plaisent pas.

Les candidat-e-s biffé-e-s ont moins de chances d'obtenir un siège sur le total des sièges attribués au parti de la liste choisie.

- Je peux aussi ajouter le nom de candidat-e-s d'autres partis sur une liste à condition de ne pas dépasser 100 noms.

Le parti dont le nom figure sur la liste perd des points qui sont donnés aux partis des candidat-e-s ajouté-e-s (1 point par candidat-e).

Liste X Liste N°

1. DURAND Jean
2. MARCHAND Louise
3. MELI Hector
4. BRUNI Nicolas
5. BRICHOUX Jeanne
6. MAINON Willy
7. FAVRE Carole
8. MAJOU Laurence
9. MELO Sylvie
10. SCHMIT Ulrich
11. DUBOIS Pierre
12. CAMBI Maria
13. DUC David
14. PANHU Charlotte
15. CHOLLET Sigourney

Liste X Liste N°

1. DURAND Jean
2. MARCHAND Louise
3. MELI Hector
4. BRUNI Nicolas
5. BRICHOUX Jeanne
6. MAINON Willy
7. FAVRE Carole
8. MAJOU Laurence
9. MELO Sylvie
10. ~~SCHMIT Ulrich~~
11. DUBOIS Pierre
12. ~~CAMBI Maria~~
13. DUC David
14. PANHU Charlotte
15. CHOLLET Sigourney

CAMBI

Je choisis la liste neutre

- Je peux inscrire le nom d'un parti en haut de la liste.

Pour chaque candidat-e que j'aurai inscrit-e sur ma liste, on donnera 1 point au parti auquel il ou elle appartient. Si je n'ai pas inscrit 100 noms, les points restants sont attribués au parti indiqué en haut de la liste.

- J'inscris les noms des candidat-e-s que je choisis.

Pour chaque candidat-e que j'aurai inscrit-e sur ma liste, on donnera 1 point au parti auquel il ou elle appartient.

Si je n'ai pas inscrit 100 noms, les points restants ne sont attribués à aucun parti si je n'ai pas inscrit de parti en haut de la liste.

Liste Ze N°

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.
- 6.
- 7.
- 8.
- 9.
- 10.
- 11.
- 12.
- 13.
- 14.

Liste N°

1. CHOLLET Marie
2. MELI
- 3.
- 4.
- 5.
- 6.
- 7.
- 8.
- 9.
- 10.
- 11.
- 12.
- 13.
- 14.

**Quelques
questions
courantes**



■ Est-ce que lors d'une élection je peux voter « blanc » ?

Oui, mais votre vote sera considéré comme nul.

■ Est-ce que je dois signer la liste que je choisis ?

Non. Cela annule le vote.

■ Est-ce que je dois écrire le nom entier des candidat-e-s que je rajoute à une liste ou bien uniquement le nom de famille ?

Oui, il faut écrire le nom et le prénom des candidat-e-s. Il peut y avoir plusieurs candidat-e-s portant le même nom de famille et sans l'indication du prénom, il n'est pas possible de les distinguer.

■ Est-ce que je peux voter pour une personne qui n'est pas candidate ?

Oui, mais c'est inutile ; il n'en sera pas tenu compte.

■ L'ordre des noms sur une liste a-t-il une importance ?

Non. Chaque candidat-e inscrit-e sur la liste obtient une voix si vous ne l'avez pas biffé-e.

■ Est-ce que je peux inscrire un seul nom sur la liste neutre ?

Oui.

■ Est-ce que je peux inscrire le même nom de candidat-e plusieurs fois ?

Non. Il n'est pas possible de voter plusieurs fois pour le ou la même candidat-e.

Voter est l'un des actes fondateurs de la démocratie. Respecter les règles établies en garantit le bon déroulement.



Vote valable

J'ai modifié la liste choisie ou j'ai rempli la liste neutre à la main au moyen d'un stylo, d'un crayon ou d'une plume à encre.

Vote non valable

Toute modification à l'ordinateur ou à la machine à écrire annule mon vote.

Vote valable

J'ai mis une seule liste de parti ou la liste neutre complétée dans mon enveloppe de vote bleue.

Vote non valable

Mettre plusieurs listes annule mon vote.

Vote valable

J'ai rempli correctement ma carte de vote.

Vote non valable

Sans ma signature et ma date de naissance, ma carte de vote n'est pas valable.



Merci...

En votant, vous marquez votre volonté d'être des citoyen-ne-s responsables et vous renforcez notre démocratie.

Lors d'une votation ou d'une élection, plus vous votez nombreuses et nombreux, plus les décisions ou les élu-e-s reflètent les choix de la population.



A votre service

Si vous n'avez pas reçu tout le matériel,
si vous avez perdu l'un des documents
ou si vous avez des questions,
vous pouvez appeler le Service
des votations et élections au **022 546 52 00**
jusqu'au vendredi 9 octobre 2009 de 9 h à 16 h ou
le dimanche 11 octobre 2009 de 10 h à 12 h.

Site internet de l'Etat de Genève : **www.ge.ch**